

Application de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion du groupe "MR", relative au projet d'étang de baignade.
REJETE.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant : G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst: Nous connaissons tous le projet d'étang de baignade porté par la Région, avec le soutien du Collège anderlechtois en particulier. Cet étang de baignade doit couvrir 5.000 m² et accueillir 225 baigneurs en même temps. Ce projet a un coût de plusieurs millions d'euros et il est l'objet de nombreuses contestations, à la fois d'associations, comme « Naturalis », mais aussi de protecteurs des animaux, de riverains, etc. Ces derniers s'inquiètent de l'impact de celui-ci. S'il n'est pas contesté que la naturalisation des berges est une bonne chose, la présence des baigneurs et de leurs accompagnants pourrait provoquer une pression humaine. Cela crée de véritables préoccupations que je pense être légitimes. Nous en sommes réduits à espérer que les choses se passeront bien et que le projet ne connaisse pas le succès escompté. C'est une approche singulière sachant l'argent qui doit être injecté dans ce projet. Une pétition d'environ six milles signataires marque l'inquiétude profonde exprimée par des personnes habitants dans divers quartiers de la commune ; elles souhaitent garder une forme de tranquillité, un usage doux, de ces espaces pour pouvoir profiter de cette zone exceptionnelle de verdure, d'eau et de quiétude, chose dont nous manquons fortement dans une ville densément peuplée comme Bruxelles. Il faut préserver ce caractère singulier pour les générations futures. Ce sujet a, à de nombreuses reprises, été abordé au Conseil communal. Une enquête publique devrait voir le jour l'année prochaine mais on constate que la cohésion autour de ce projet ne se fait pas, que l'inquiétude est forte et qu'il est sans doute préférable d'orienter les moyens de la Région vers les projets du « PON » (Plan Opérationnel de Neerpede) et qu'ils puissent bénéficier à d'autres objectifs. Il faut développer des activités, peut-être plus en adéquation avec la préservation de la biodiversité, ainsi qu'une bonne adéquation et une bonne protection de la nature. Une présence massive de personnes au même endroit à un certain moment aura un impact, la nature ne se développera pas à des moments particuliers s'il y a une telle pression et des impacts forts. Les objectifs en lien avec l'amélioration de la zone ne seront pas atteints et on aboutira finalement à une opération qui ne satisfera personne. Aussi, la garantie de pouvoir maintenir une qualité d'eau suffisante n'apparaît pas comme évidente. Ce projet amène énormément d'inquiétudes et d'interrogations. Il existe peu de certitudes quant à son aboutissement et aux effets positifs qu'il pourrait drainer. Plutôt que de se lancer dans une aventure qui paraît particulièrement risquée et peu assurée, il semble que, au regard des moyens contraints de la Commune et de la Région, il serait plus sage de l'abandonner, sachant que la garantie d'assurer la tranquillité au travers du soutien de « Gardiens de la Paix », de gardiens de parc, de policiers, paraît compliquée, tout en sachant que nos moyens sont aussi extrêmement restreints. Contentons-nous à faire un usage cohérent et équilibré de la zone de Neerpede, plutôt que de se lancer dans des projets qui paraissent particulièrement aventureux, mal-assurés et qui, lorsqu'ils seront créés, ne permettront pas, à mon sens, de répondre à la question fondamentale qui est de

maintenir une zone dans laquelle il est possible de s'extraire de la pression urbaine. Tout cela au bénéfice de dizaines de milliers de Bruxellois mais aussi d'une faune et d'une flore assez exceptionnelle qu'il faut pouvoir renforcer au travers de projets plus raisonnables, plus raisonnés, et s'intégrant davantage dans une démarche moins invasive, moins forte, et moins porteuse d'une pression qui pourrait entraîner beaucoup d'inconvénients. Si près de six milles Anderlechtois, à ce jour, ce sont exprimés, c'est que cette inquiétude se base sur une profonde légitimité.

Monsieur l'Échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante : Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord: Monsieur Le Conseiller, je tiens à ce qu'on soit bien clair sur ce projet. Qu'on soit clair sur ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas. Ce que nous voulons, c'est sauvegarder Neerpède. Ce que nous voulons, c'est un projet qui améliore la biodiversité de la zone. Par contre, nous ne voulons pas d'un parc d'attraction aquatique, ni d'une piscine à ciel ouvert, ni même de plage aux bord des étangs. Donc pas de lieux comme « Océade », « Hoofstade » ou « Huizingen » à Neerpède. Et ça c'est ma position, celle de mon groupe et celle du Collège. Parce que oui nous avons des craintes, nous l'avons déjà dit ici en Conseil, et nous le répétons. Nous avons des craintes sur l'affluence que provoquerait un projet mal calibré. Nous avons des craintes sur l'impact sur l'environnement, sur la mobilité et le stationnement, sur la gestion de qui, d'où, et de comment, comme déjà évoqué. Tout cela devra être encore précisé dans le futur projet dont le permis mixte n'est toujours pas déposé. Nous pensons qu'il est urgent d'investir et d'agir pour la biodiversité de la zone, mais nous avons nos préoccupations sur le fait que la baignade vient peut-être un peu tôt dans le réaménagement global du grand parc de Neerpède, voire du Pays de Neerpède. Par contre, oui, nous souhaitons proposer des endroits de baignade pour les bruxellois, mais nous pensons qu'ils doivent s'inscrire dans un plan régional de baignade d'extérieure, décentralisant les lieux de baignade en extérieur, naturel ou non, et démultipliant les dispositifs tels que « FLOW », qui mériterait d'ailleurs d'être davantage soutenu, avec des lieux réfléchis et dimensionnés afin de répondre à une demande régionale analysée avant d'avancer trop vite avec un projet qui pourrait dès lors sembler démesuré et manquant de maturité. Nous pensons donc qu'une possibilité de baignade naturelle à Bruxelles serait une bonne idée, mais celle-ci doit être bien calibrée et en adéquation avec l'environnement dans lequel elle s'inscrit. Dès lors nous vous proposons de rejeter la motion, d'une part, car la parcelle sur laquelle est situé l'étang moyen n'est pas communale, mais bien régionale, et que donc votre première demande est non avenue, et d'autre part, car s'il est vrai que nos craintes nous poussent à estimer qu'il est fort tôt pour avancer avec un étang de baignade dans le cadre du réaménagement global du Parc de Neerpède, nous estimons qu'il pourrait avoir sa place, une fois que le projet est suffisamment mur, c'est à dire dès que nous aurons obtenus toutes les garanties concernant nos craintes et qu'il aura fait l'objet d'une participation citoyenne suffisante. Je terminerai par rappeler que ce projet doit s'inscrire dans le « PON », voté à l'unanimité par ce Conseil communal en janvier 2021. Nous confirmons donc notre volonté de valoriser Neerpède en partenariat avec la Région, d'offrir des espaces naturels et récréatifs de qualité, de protéger et de renforcer la biodiversité, de ménager la qualité de vie et la tranquillité du voisinage. G. VAN GOIDSENHOFEN avoue que la réponse est assez adroitement menée, un jeune Conseiller pourrait s'y perdre. Dire « oui, n'avancons

pas trop vite » est bien mais, en attendant, il a deux échos. La Région est bien décidée à avancer et à imposer ce projet comme prioritaire. L'échevin l'a dit, le Conseil a ratifié le « PON », moment où il avait été signalé de faire attention car ce projet pouvait aboutir à l'avènement d'une sorte de parc de loisirs avec des conséquences difficilement prévisibles et potentiellement dévastatrices. Il insistait déjà alors sur les conséquences de certaines choses, mentionnées dans des textes, que le Conseil ou le Collège approuve parfois avec rapidité, surtout lorsqu'il s'agit de la Région. La Région a l'impression qu'elle a les coudées franches, elle avance, elle a des fonds, elle a l'autorité et elle délivre une série de permis. A un certain moment il faut savoir si, oui ou non, ce projet peut être accueilli dans de pareilles conditions. Permettre davantage de lieux de baignade à Bruxelles est une bonne intention mais il ne faut pas développer, dans un site tel que Neerpede, des éléments qui lui nuire. Aujourd'hui, ce projet est une aventure et un risque que l'on ne peut pas prendre pour l'avenir de la zone verte de Neerpede. En attendant, le ministre de l'Environnement veut imposer son projet ; les nuances exposées ici ne constituent pas une réponse suffisante pour lui. Cela ne va pas le dissuader car il voit cela comme un élément de son bilan pour 2024. S'il n'y a pas de message clair de la part de la Commune d'Anderlecht, G. VAN GOIDSENHOVEN craint que la Commune va tergiverser et que la Région imposera son projet. Il attend la réponse du Collège mais demande le vote nominatif. Monsieur le Bourgmestre-Président estime que l'échevin a été clair quant à la volonté du Collège. Une enquête publique aura lieu. G. VAN GOIDSENHOVEN dit que l'on ne peut pas utiliser Neerpede de la manière prévue, toutefois, le Collège ne connaît pas encore ce qui est prévu. Ce dernier calibrera son message par rapport à chaque chose qui sera officiellement déposée par la Région. Monsieur le Bourgmestre-Président propose de rejeter la motion car, dans l'attente du projet réel, le Collège ne dira jamais « oui » à tout. Il analysera ce qui sera proposé et calibrera sa réponse en fonction de la proposition. Aujourd'hui, cette motion arrive trop tôt.